## DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE PUYVALADOR

## Séance du Mercredi 30 Novembre 2022

Séance du30/11/22Convocation du23/11/22Présents05Absents02Procuration02

• Pris part à la délibération : Pour 07 Contre 00 Abstention 00

Présents: Mr MARIN Daniel, Mr MILLAN Bernard, Mr OTTAVI Serge, Mr SEMPERE Daniel, Mme

VEYSSADE Patricia.

Absent: Mr BRUNET Laurent, Mme FICHES Jasmine

Procuration: Mr Laurent BRUNET a donné procuration à Mr MARIN Daniel.

Mme FICHES Jasmine a donné procuration à Mr OTTAVI Serge

Secrétaire de Séance: Mr SEMPERE Daniel

L'an deux mille vingt-deux et le trente novembre à dix heures quinze minutes, le conseil Municipal de la commune de Puyvalador, s'est réuni dans le lieu habituel, sur convocation, sous la présidence de Mr Daniel MARIN, Maire.

Objet : Délégation de l'Instruction des permis de construire à la Communauté des Communes Pyrénées Catalanes

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu d'approuver la Création d'un Service Instructeur Commun des Autorisations et Actes d'Occupation du sol par la Communauté des Communes Pyrénées Catalanes

## Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le Service Instructeur Commun crée par la Communauté des Communes
- D'autoriser Mr le Maire ou ses adjoints à signer cette convention

Vote: 7

Pour: 7

Contre:0

1 9 DEC. 2022

Abstention:0

SOUS-PRÉFECTURE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Dani<u>el M</u>ARIN